

1
Séance Du Dimanche 12 juillet 1914.

Présidence de M. Leytral.

La séance est ouverte à 9 heures $\frac{1}{2}$ Du matin.

Sont présents: M. M. Aimond, Amiel, Barbier, Doumer, Dorelle, Albert Guiard, Guittier, Millies-Lacroix, Ribot, Courron, De Selves.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de la guerre demandant à la commission de rétablir le crédit de 2 millions du chap. 52 bis du budget du ministère de la guerre (secours aux familles éprouvées etc.)

M. Millies-Lacroix répond qu'il comprendrait qu'on qu'on augmentât le crédit du chap. 63 du budget du ministère de la guerre, mais qu'il ne peut admettre le vote d'un crédit spécial pour un service nouveau. C'est sur le bureau de la Chambre que ce projet aurait dû être déposé.

M. le Président fait observer que, dans tous les cas, ce projet devrait être contresigné par le ministre de la guerre.

Sur sa proposition, la commission d'aide qui s'est réunie sur ses positions et n'a adopté pas

M. Caimond, rapporteur général, indique la marche qu'il entend suivre dans la discussion du budget renvoyé par la Chambre au Sénat.

Les propositions sont adoptées.

La commission passe successivement en revue les articles de la loi de finances sur lesquels il y a divergence entre le Sénat et la Chambre des Députés.

M. le rapporteur général propose une nouvelle rédaction de l'art. 32 de la loi de finances relatif à l'impôt sur le revenu, qui est adoptée.

Cet article est adopté ainsi que l'amendement de M. Bleton.

M. Couron propose à la commission de ne pas adopter, sauf en ce qui concerne le droit proportionnel, l'art. 38 de la loi de finances concernant les ventes de meubles.

M. le sous-secrétaire d'Etat du ministère des affaires étrangères est introduit et demande à la commission de vouloir bien adopter et déposer ^{avant la fin de la session} son rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture au ministre des affaires étrangères d'un crédit additionnel aux crédits provisoires pour les dépenses de la commission financière

Des affaires balkaniques, la commission spéciale des affaires balkaniques devant se réunir dans les premiers jours d'octobre.

M. Millies-Lacroix profite de la présence de M. le sous-secrétaire d'Etat pour appeler son attention sur un fait regrettable. Il avait écrit au ministre pour lui demander communication du mouvement général des importations et des exportations au Maroc, la commission ayant à connaître le mouvement commercial, port par port, de cette colonie pour l'année 1913. Il lui a été répondu qu'il se document n'a pas ~~encore~~ encore été publié. Or, il a été rendu public dès juillet 1913.

M. le sous-secrétaire d'Etat lui répond qu'il va faire le nécessaire pour lui donner satisfaction et se retire.

M. Doumer donne lecture du rapport qu'il a préparé sur le projet de loi relatif aux affaires balkaniques.

Malgré l'opposition de M. Guillaumet, le rapport est adopté.

M. Charpentier donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture sur l'exercice 1914 de crédits additionnels aux crédits provisoires.

Le rapport est adopté.

N. Doumer donne lecture d'un rapport, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture au ministère des affaires étrangères d'un crédit additionnel aux crédits provisoires pour achat d'un hôtel diplomatique à Athènes.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à 12 heures.
